



COMMUNE DE LA FORET FOUESNANT

AUTORISATION DE VOIRIE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rue de Pen ar Ster

2025/10/132/PV

LE MAIRE DE LA FORET FOUESNANT

VU le Code Pénal ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté Interministériel sur la signalisation routière ;

VU la demande de Monsieur Sanceau Laurent, représentant de la société Tech Services Fournils, 1 Rue de Kersalé 29900 CONCARNEAU, pour l'autorisation d'installer une benne Rue Pen ar Ster, LA FORET FOUESNANT, au bénéfice de la boulangerie « L'Atelier du Boulanger » 45 Rue Charles du Gaulle 29940 LA FORET FOUESNANT le lundi 27 octobre 2025 dans le cadre d'un changement de matériel professionnel.

CONSIDERANT que le bon déroulement des travaux nécessite une réglementation du stationnement ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} - Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à déposer une benne sur le domaine public, Rue de Pen ar Ster, nécessaire aux travaux susmentionnés.

ARTICLE 2 - Délai de validité

La présente autorisation est valable **lundi 27 octobre** et pourra être prolongée sur demande à échéance.

ARTICLE 3 - Sécurité

Le bénéficiaire aura la charge de la sécurisation des travaux pendant toute leur durée, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de celle-ci.

Il veillera également à ce que les travaux engagés soient conformes à la réglementation sanitaire et répondent aux normes électriques en cas de branchement sur le bâtiment.

ARTICLE 4 - Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la commune que vis-à-vis d'un tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'installation. Le titulaire prendra ainsi les garanties nécessaires pour assurer la responsabilité civile et couvrir les risques liés à ces installations.

Fait à LA FORET FOUESNANT, le 13 octobre 2025

Le Maire
Daniel GOYAT

